

<u>Rappel des éléments du barème</u>	Votre calcul
Ancienneté de service 1. 12 points/an 2. 1 point/mois 3. 0 point pour les vacances Admissibilité 4. 10 points admissibilité 5. 15 points bi-admissibilité et tri-admissibilité 6. 20 points 4 fois et plus admissibilité 7. 3 points par année scolaire pour au moins 6 mois d'exercice en établissement sensible, violence, ZEP...	1. 2. 3. 4. 5. 6. 7.
Total	

Vœux	
(reportez les vœux – dans le même ordre – saisis sur le serveur INTRANET du rectorat et joindre une photocopie de l'accusé de réception du rectorat)	
1	
2	
3	
4	
5	
6	

Acceptez-vous un établissement en	ZEP : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Zone sensible : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Service demandé : <input type="checkbox"/> Temps complet exclusivement <input type="checkbox"/> Mi-temps exclusivement <input type="checkbox"/> Temps partiel <input type="checkbox"/> Temps complet		

Remarques éventuelles

J'accepte de fournir au SNES les informations nécessaires à l'examen de mes vœux d'affectation. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques de gestion de mes affectations auxquelles il a accès à l'occasion des groupes de travail et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES 46 Avenue d'Ivry 75647 Paris Cedex 13 ou à la section académique du SNES.

Date :

Signature :